

26 octobre 2017

Réunion de la CLDR



INTRODUCTION PAR LE BOURGMESTRE – PRÉSIDENT DE LA CLDR

- Introduction par le Bourgmestre
- Rôles et missions de la CLDR
- Présentation & validation du ROI
- Calendrier prévisionnel
- Présentation du diagnostic partagé
- Evaluation de la soirée

1. Introduction

Gouvy, une commune en développement rural

Une commune qui favorise le dialogue et la concertation



- comprendre les problèmes collectifs
- chercher ensemble à les résoudre
- définir une stratégie de développement



... pour améliorer la qualité de vie des habitants au travers de :

Projets



Actions



1. Introduction



Claude Lerase

Bourgmestre et président de la CLDR



Christophe Lenfant

Président CPAS et vice-président
de la CLDR



Noémie Ralet

Agent relais

Michaël Hennequin et Anne Klein

Agents à la Fondation Rurale de Wallonie



Valentin Laborey et Cécile Romand

Auteurs de Programme



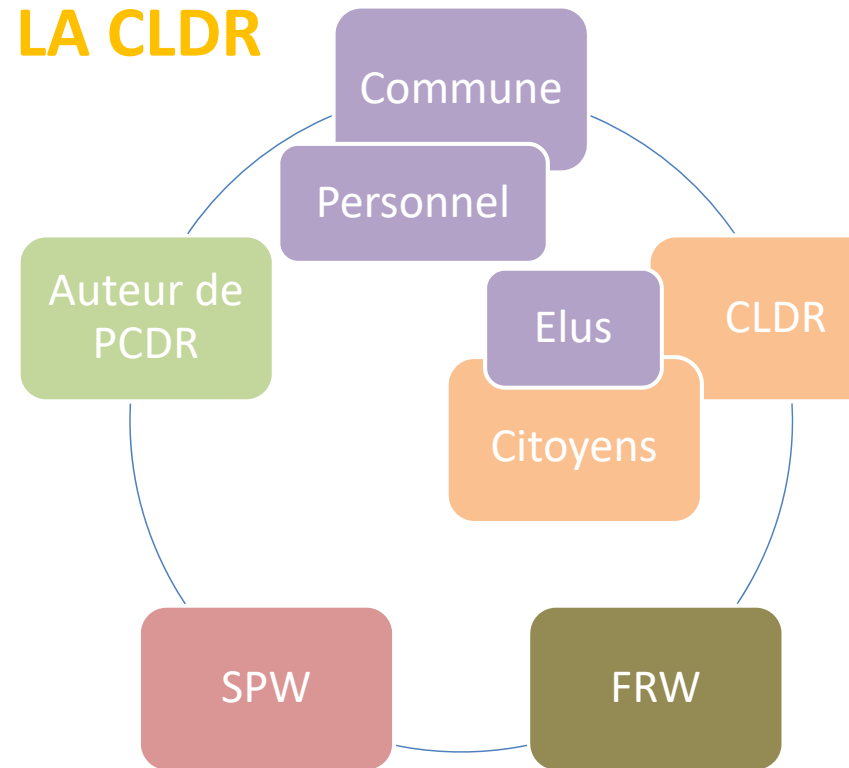
LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

- **DR** : Développement Rural
 - La législation
- **CLDR** : Commission Locale de Développement Rural
 - Les représentants des citoyens
- **PCDR** : Programme Communal de Développement Rural
 - L'outil papier
- **ODR** : Opération de Développement Rural
 - Le processus



Préalables -> Quelques notions

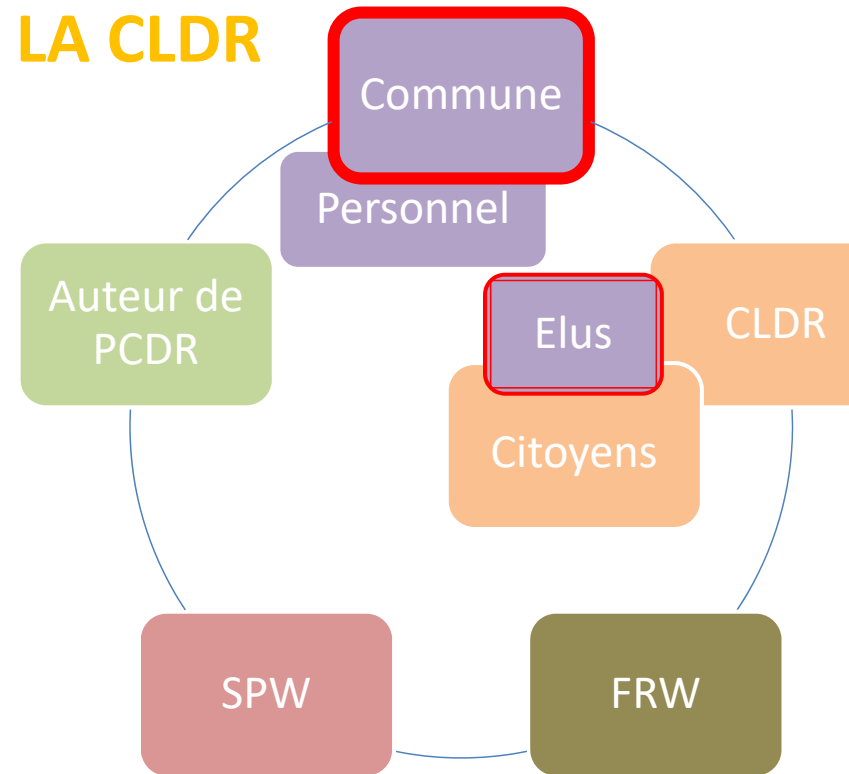
LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR



Préalables -> Les acteurs

LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

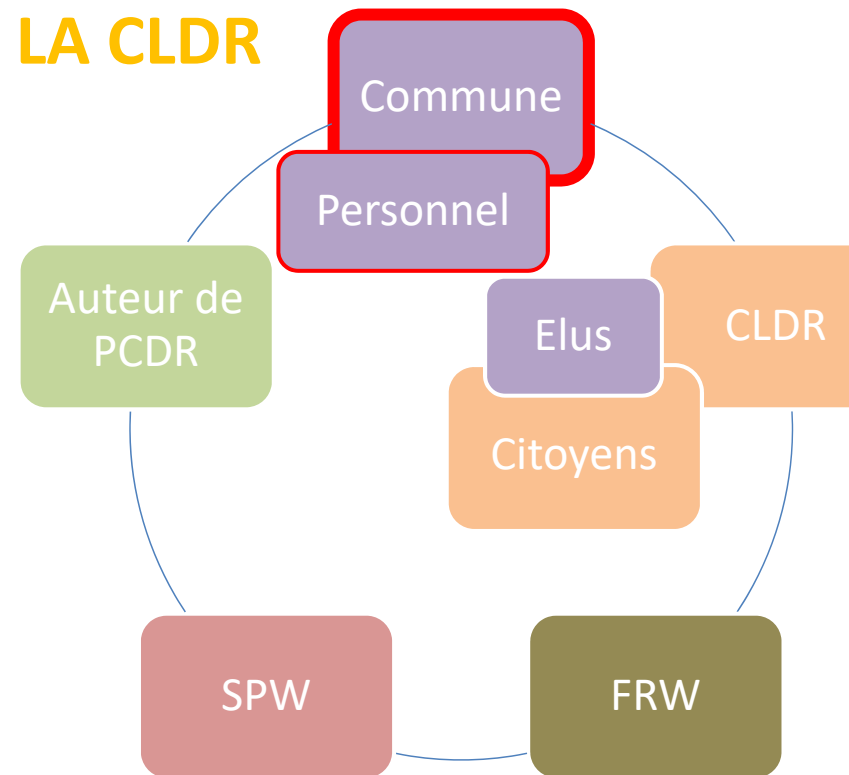
- **Mandataires communaux**
 - Restent les maîtres d'œuvre de l'opération
 - Participation de tous les membres du Collège et du Conseil
 - Prises de décisions
 - Implication dans la réflexion
 - Relais d'information
 - Participation aux réunions (GT, CLDR)



Préalables -> Les acteurs du développement rural

LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

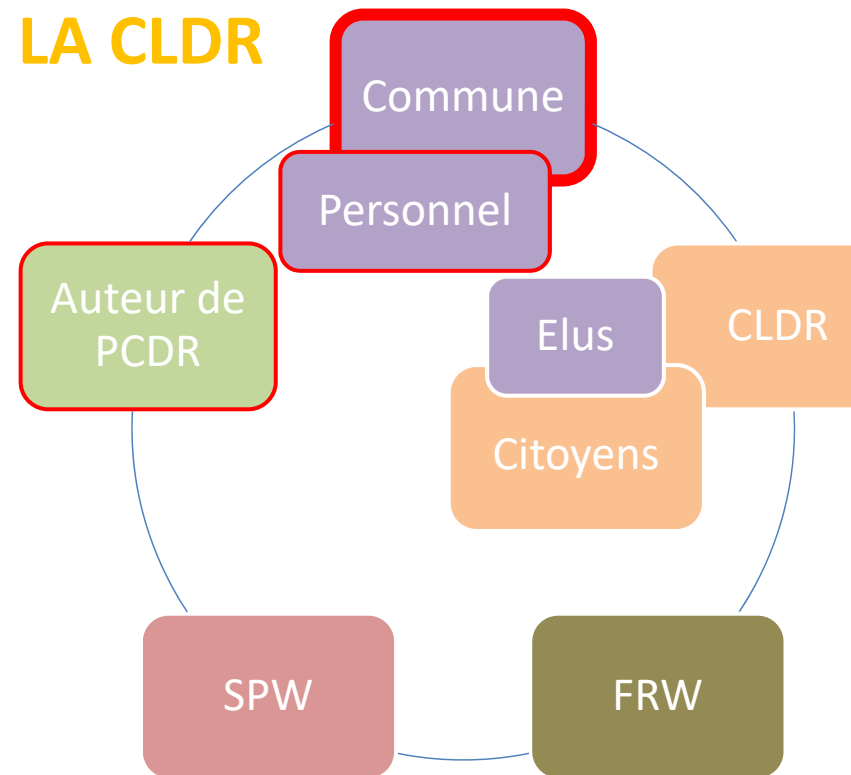
- **Le personnel communal**
 - fournir des données,
 - relayer des infos,
 - suivre et mettre en œuvre des projets (en lien avec les attributions)
 - ...
- **Agent relais**
 - Suivi des démarches administratives
 - Contacts avec l'Administration régionale
 - Invitations aux CLDR
 - ...



Préalables -> Les acteurs du développement rural

LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

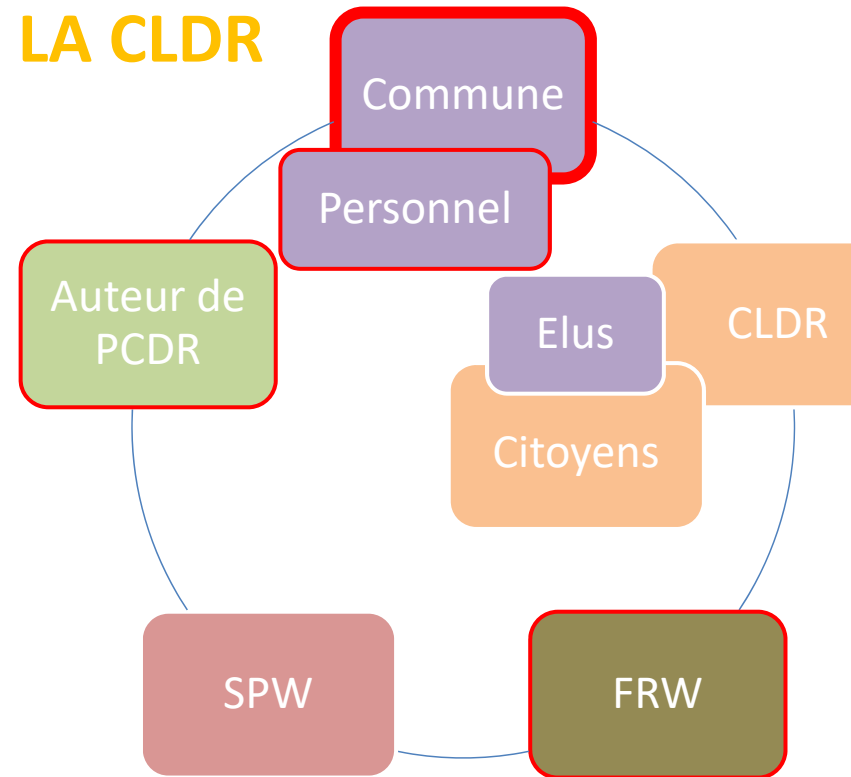
- **L'auteur de PCDR**
 - Rédige le document global
 - Fournit l'analyse de la situation existante
 - Nourrit la réflexion
 - Apporte son expertise pour la définition des fiches-projets



Préalables -> Les acteurs du développement rural

LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

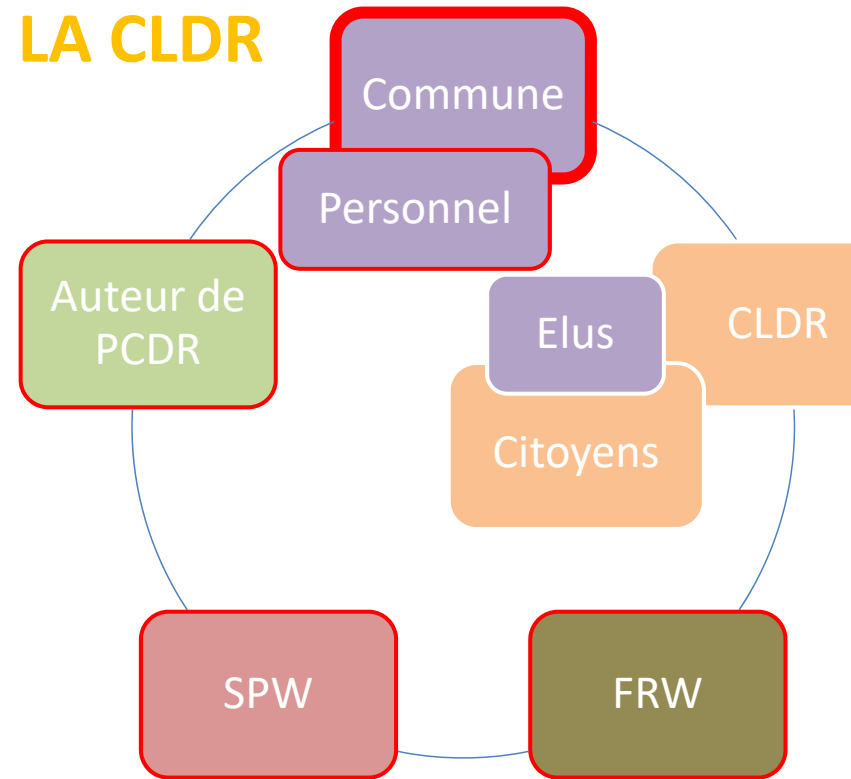
- **La Fondation Rurale de Wallonie**
 - Votre organisme d'accompagnement



Préalables -> Les acteurs du développement rural

LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

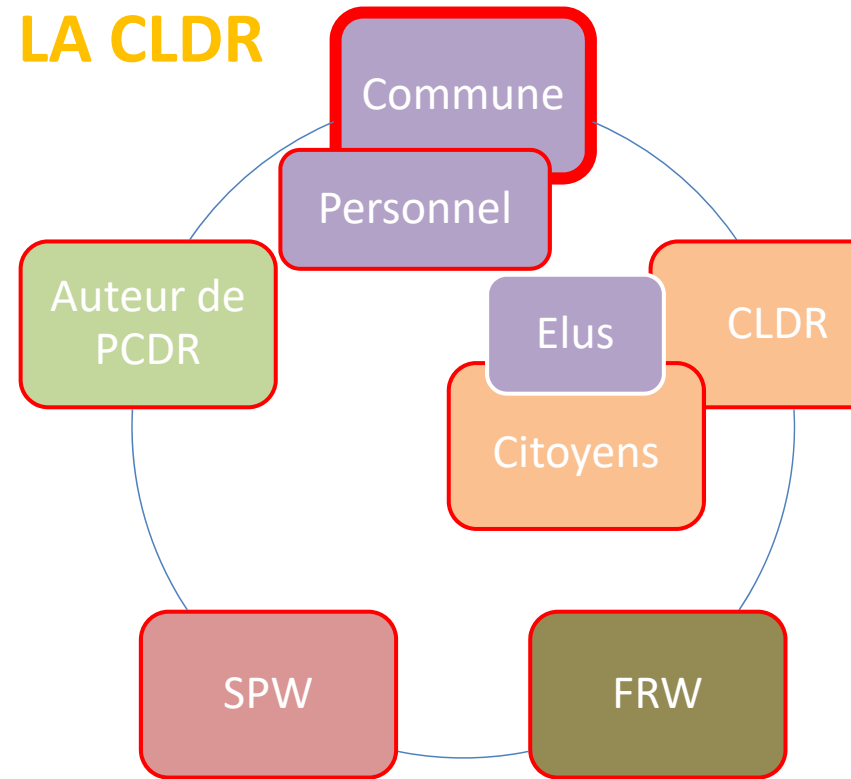
- **Le service public de Wallonie**
 - Emet un avis sur la conformité du PCDR
 - Assure la gestion administrative des projets
 - Conseille la Commune sur le fond et la forme du programme



Préalables -> Les acteurs du développement rural

LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

- **Les citoyens**
 - Collaborent à la réflexion
 - Formulent des avis et des propositions
- **La CLDR**
 - Assure le relais de et vers la population
 - Définit les objectifs
 - Suscite les Groupes de Travail
 - Priorise les projets
 - Elabore le PCDR



Préalables -> Les acteurs du développement rural

2. Présentation des membres



5 MIN POUR CHACUN

Pourquoi j'ai choisi d'être membre de la CLDR ?

Qui suis-je ?

2. Présentation des membres



PHOTO !!

Rôles et missions



LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR



Son R.O.I. règlement d'ordre Intérieur

LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

➤ Constituée par le Conseil communal

002. Opération de Développement Rural

Composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).
APPROBATION.

12 octobre 2017

LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

Mission : *assurer l'information, la consultation et la concertation entre les acteurs de l'ODR*



Recueille



Relaye



Concerte



Donne des avis

-> On y pratique un exercice démocratique



- Un lieu de lutte
- Un contre pouvoir
- Décisionnaire



- Un lieu de débat citoyen
- Un espace de construction de projets
- Avis, inspiration

On y travaille
pour la
collectivité

LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

Mission : *assurer l'information, la consultation et la concertation entre les acteurs de l'ODR*

Concrètement ...

- 1^{er} temps ⇒ Poser un **diagnostic**
- 2^{ème} temps ⇒ Réfléchir à **l'avenir**
- 3^{ème} temps ⇒ Proposer un **Programme** Communal de Développement Rural au Conseil communal et **priorise** les projets
- 4^{ème} temps ⇒ Faire vivre le document, s'impliquer dans la **concrétisation** des projets et actions, évaluer les objectifs fixés



LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

- Présidée par le Bourgmestre ou son représentant
- 10 à 30 membres effectifs et autant de suppléants
- ¼ maximum de Conseillers communaux
- RW + FRW
- Représentative de la population



LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

**Chaque membre de la CLDR,
a les mêmes droits**

**Décision par
consensus**

Si désaccord: vote



LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

**Chaque membre de la CLDR,
a les mêmes droits**

- Majorité simple/relative ?
- Majorité absolue ?

**Décision par
consensus**

Si désaccord: vote



LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

**Chaque membre de la CLDR,
a les mêmes droits**

- Majorité simple/relative ?
- Majorité absolue ?

**Décision par
consensus**

Si désaccord: vote

LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

La liste des membres n'est pas définitive

- Liberté de se retirer

Intégration

- Toute personne peut poser sa candidature
- La commission se prononce 1x/an



LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

Démissions / absences

- Registre de présence par le secrétariat
- Le Président interroge 1x/an sur leur volonté de poursuivre ou pas, les personnes non excusé (s) et absent(s) à un minimum de trois réunions successives.
- Démission actée lors de la réunion CLDR qui valide le rapport annuel

LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

- Chaque fois que nécessaire
 - Minimum 4x/an
 - Le président ou 1/3 des membres
 - Avertir en cas d'absence
 - Courriers / courriels
 - Non publiques / personnes extérieures



Les réunions

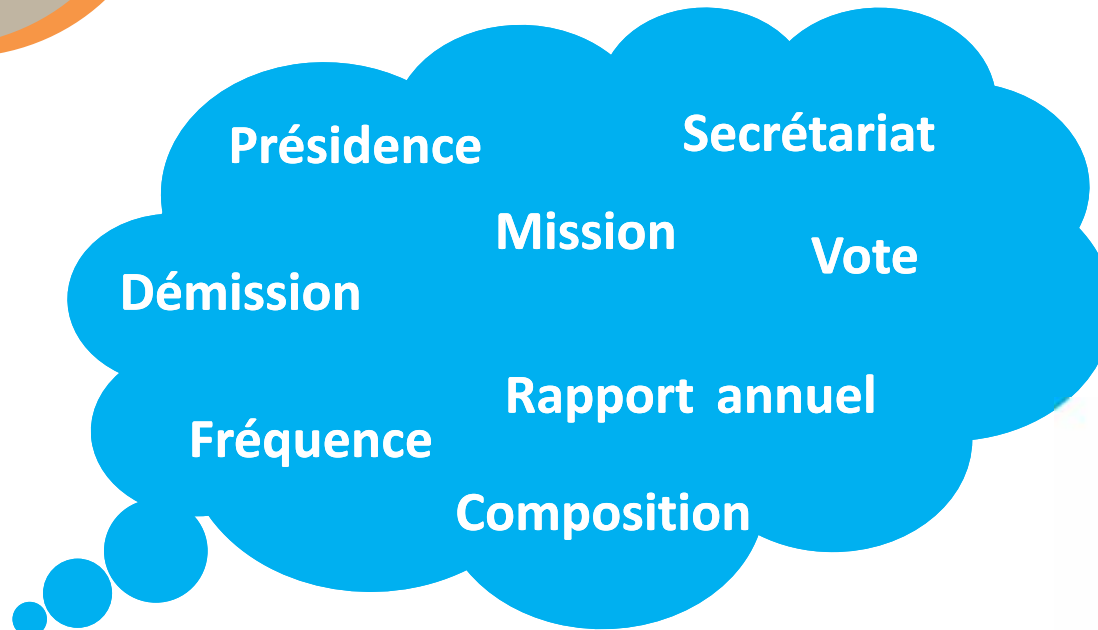
LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

Présidence Secrétariat
Mission Vote
Démission
Rapport annuel
Fréquence
Composition

- Questions ?
- Remarques ?



LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR



- Questions ?
- Remarques ?

➤ **Approbation ?**



LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

Présentation et approbation de la charte

En tant que membre de la CLDR je m'engage à :

Participer activement aux réunions de la Commission et, le cas échéant, prévenir la FRW si je ne sais être présent. Je m'engage également à être ponctuel.



Prendre connaissance, avant la réunion, de l'ordre du jour et des documents transmis



Soumettre à la FRW, 8 jours avant la réunion, un point à mettre à l'ordre du jour et éviter de l'envoyer anticipativement par mails aux membres



Mettre mon portable sur silencieux avant le démarrage de la réunion. Eviter de répondre à mes messages (sauf si urgence) et de consulter Internet pendant la réunion



Respecter l'opinion des autres, être à l'écoute des avis et les intégrer à ma réflexion



Solliciter la parole auprès de l'animateur et m'exprimer de manière claire et concise.
Ne pas générer de digressions.



Partager l'objectif de la réunion et faire tout pour l'atteindre





LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

Présentation et approbation de la charte

Ne pas remettre en cause ce qui a été décidé lors des réunions précédentes ou par le Collège/Conseil communal



Relayer en réunion les intérêts, avis ...d'un ou plusieurs groupes de citoyens, d'un village, d'une profession.... Je m'engage à être le porte-parole de ce groupe en évitant de parler en mon nom propre et ainsi permettre à la CLDR de travailler pour l'intérêt collectif et d'être représentative de l'ensemble des habitants de la commune



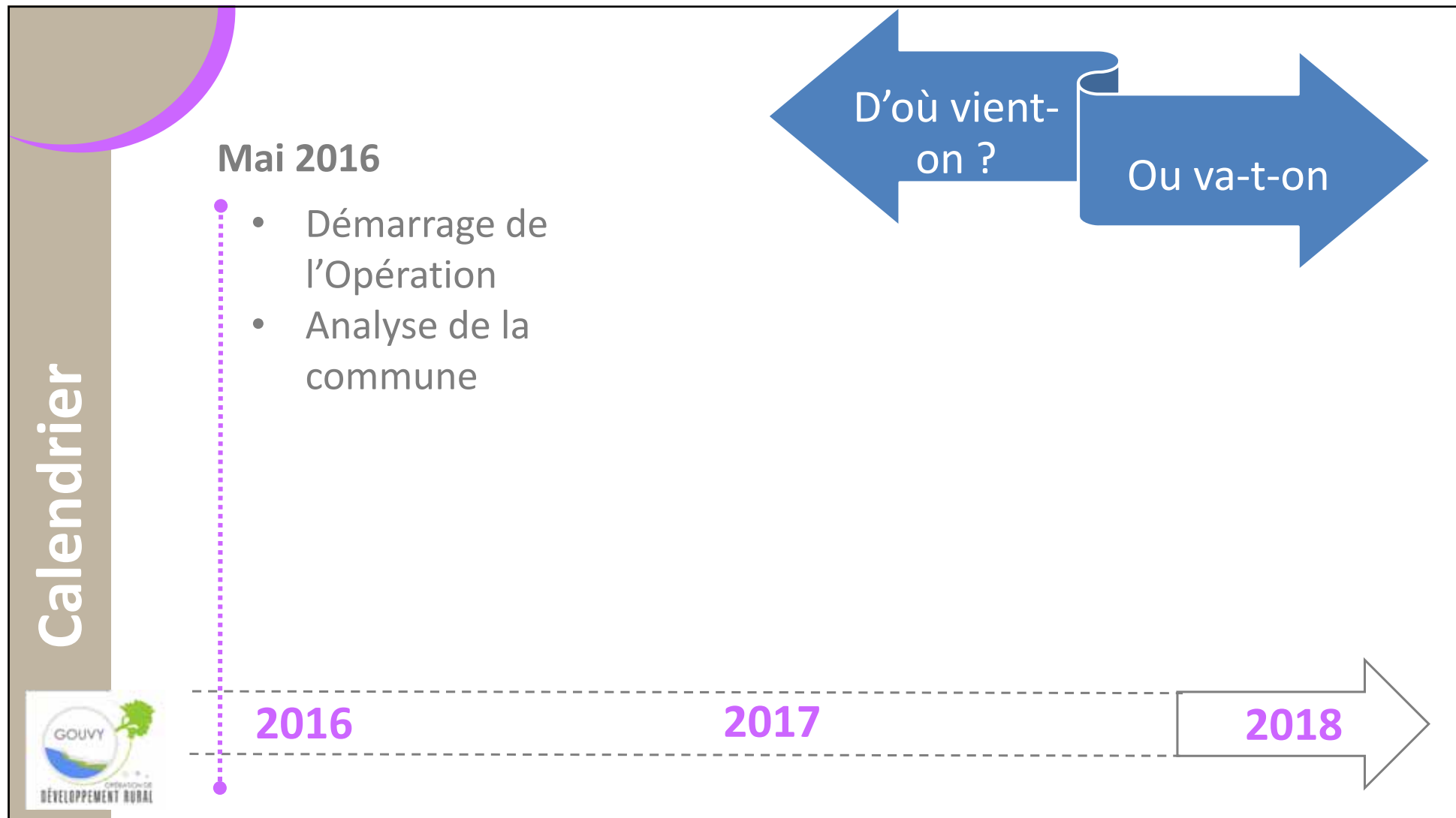
Manifester un besoin d'information (présentation, visite de terrain, discussion, débat...) me permettant d'avoir une bonne perception des enjeux de la commune et des besoins de la collectivité. Et ce, afin de mener à bien les missions qui m'incombent, notamment celle d'assurer mon rôle d'avis auprès du pouvoir communal.

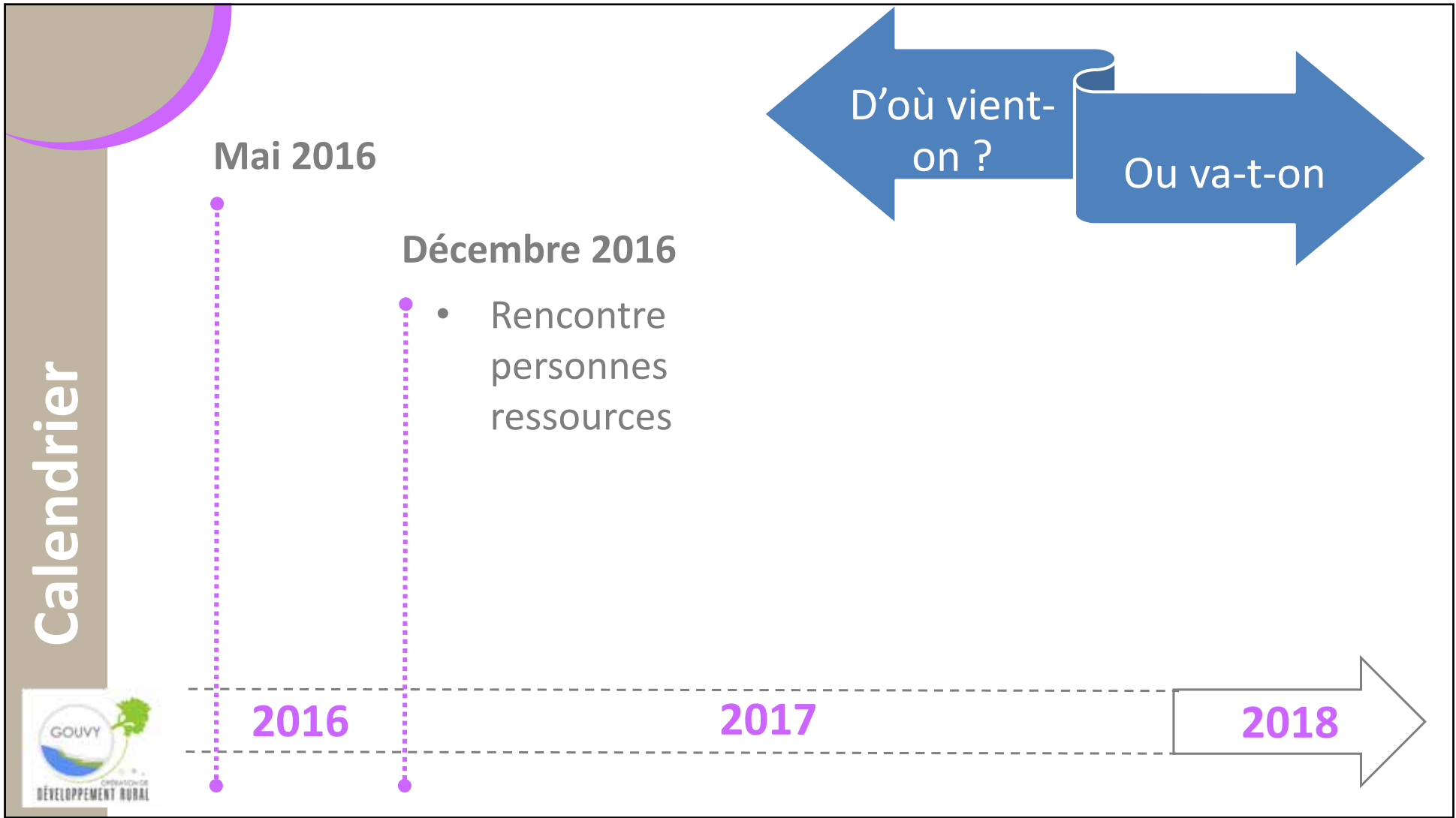


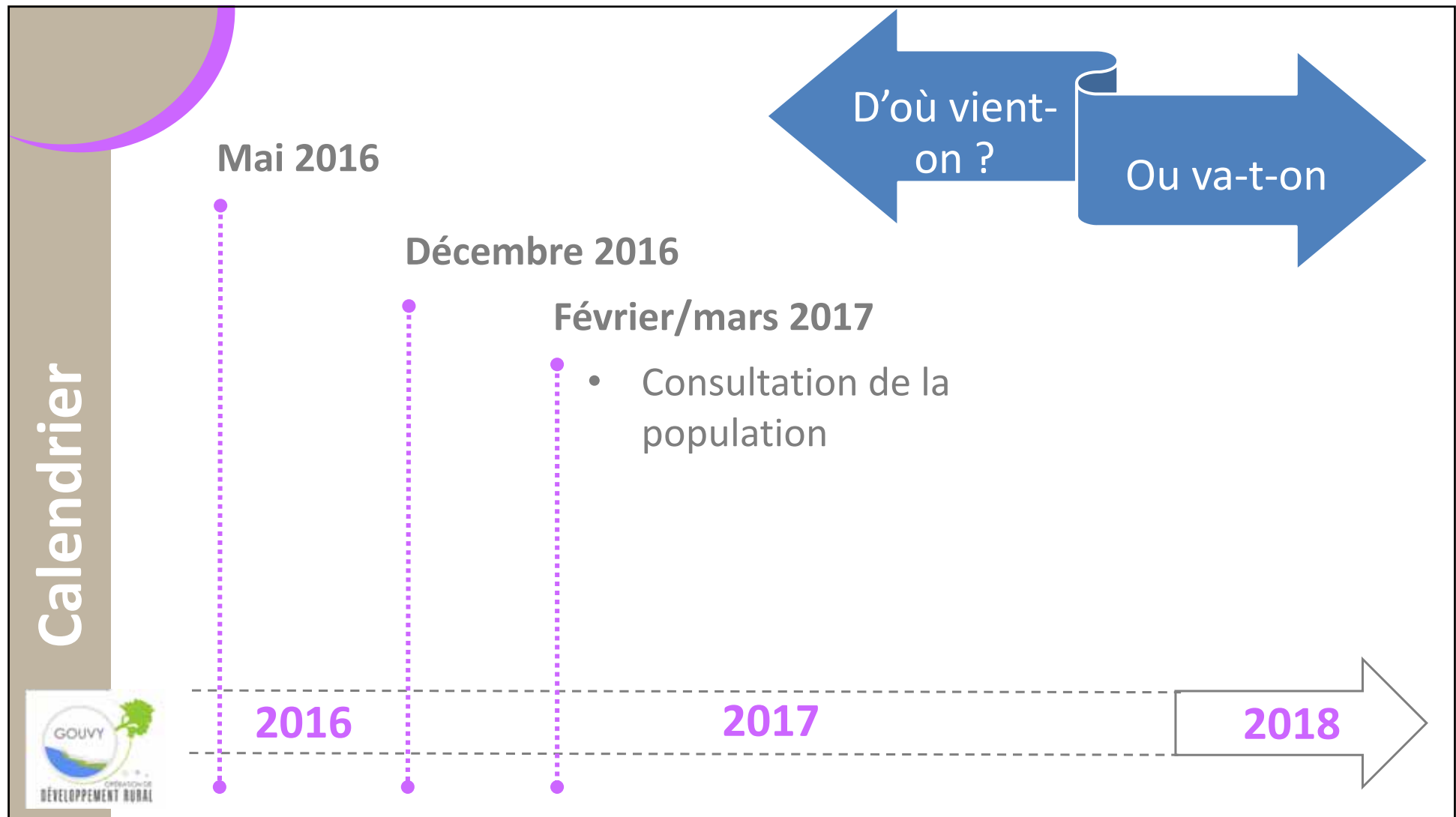
Informer la population des discussions, des projets et du travail de la Commission locale de Développement rural. Cela pourra se faire de manière informelle, ou via l'utilisation d'outils spécifiques (bulletin communal, page Facebook, réunions, ...)

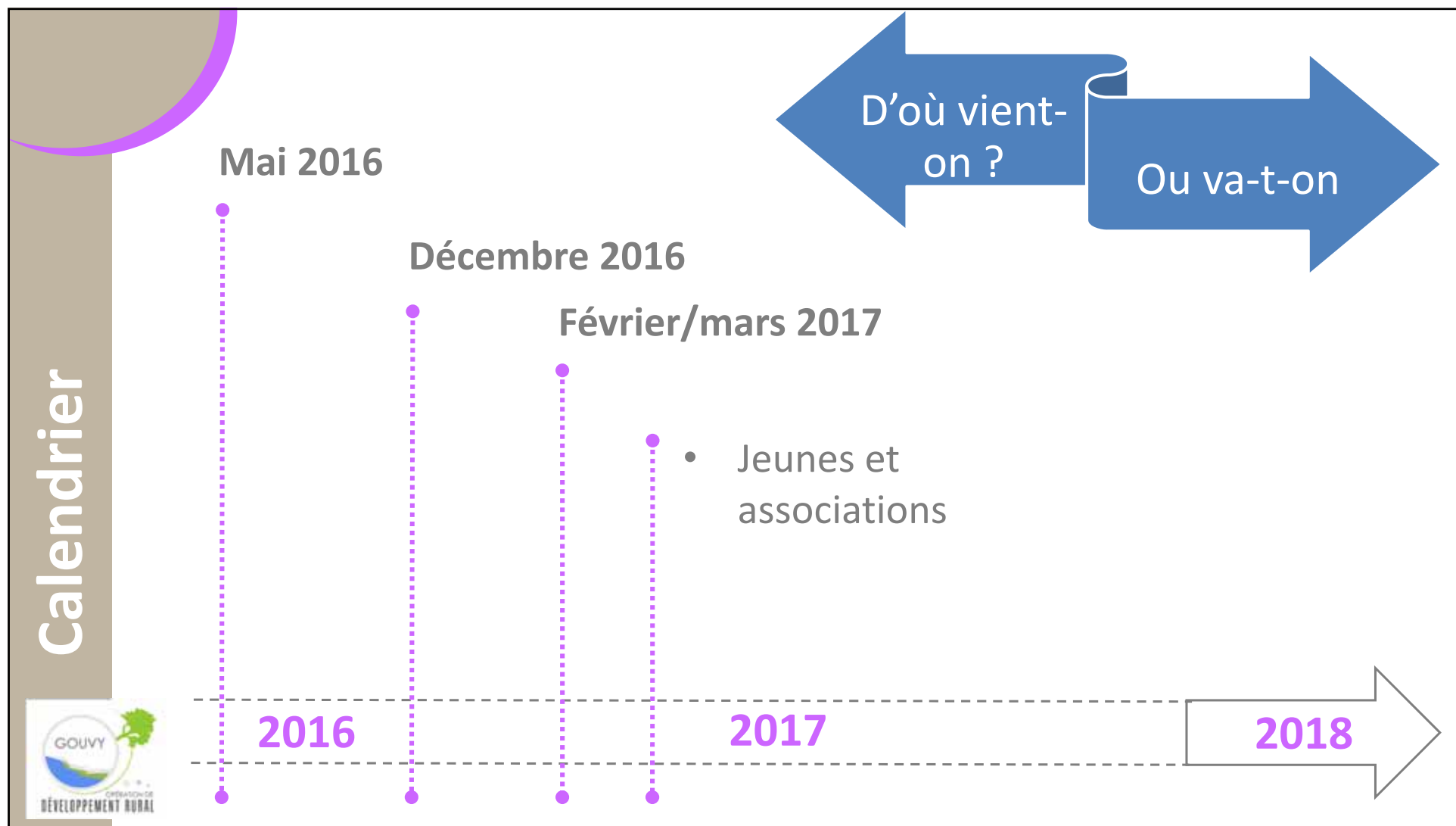


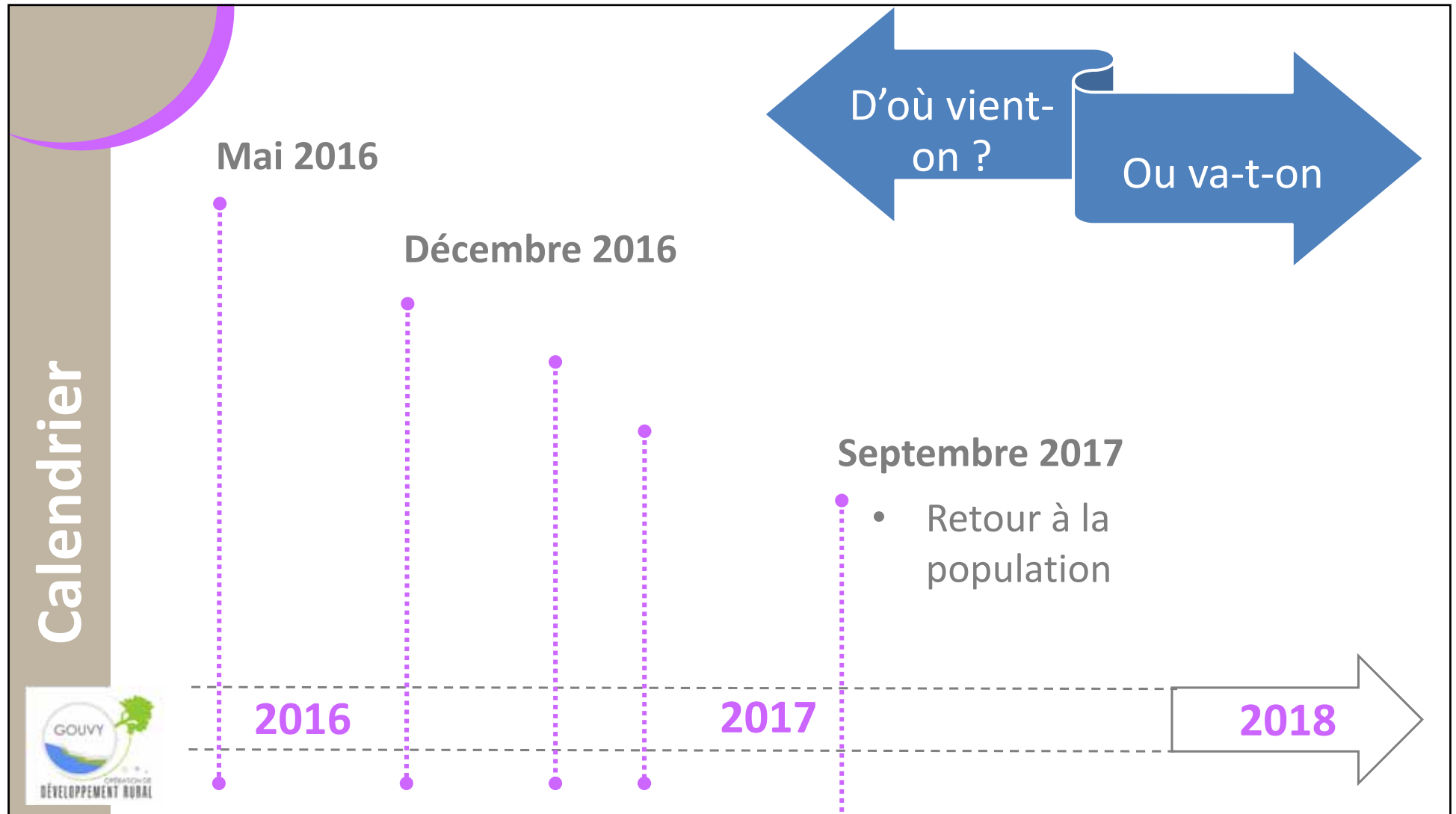
Veiller à être positif et constructif : être à la recherche de solutions et non de coupables

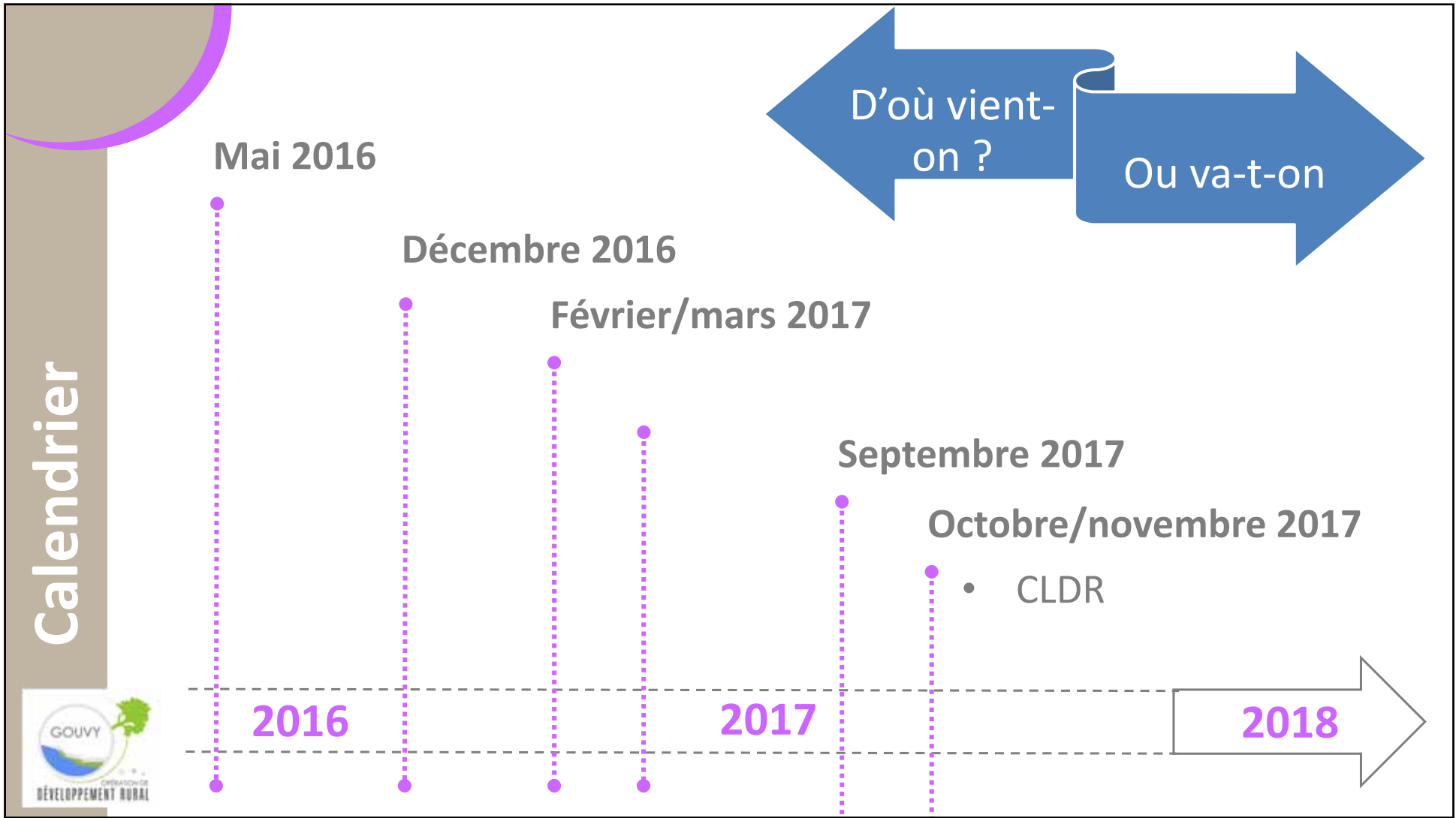


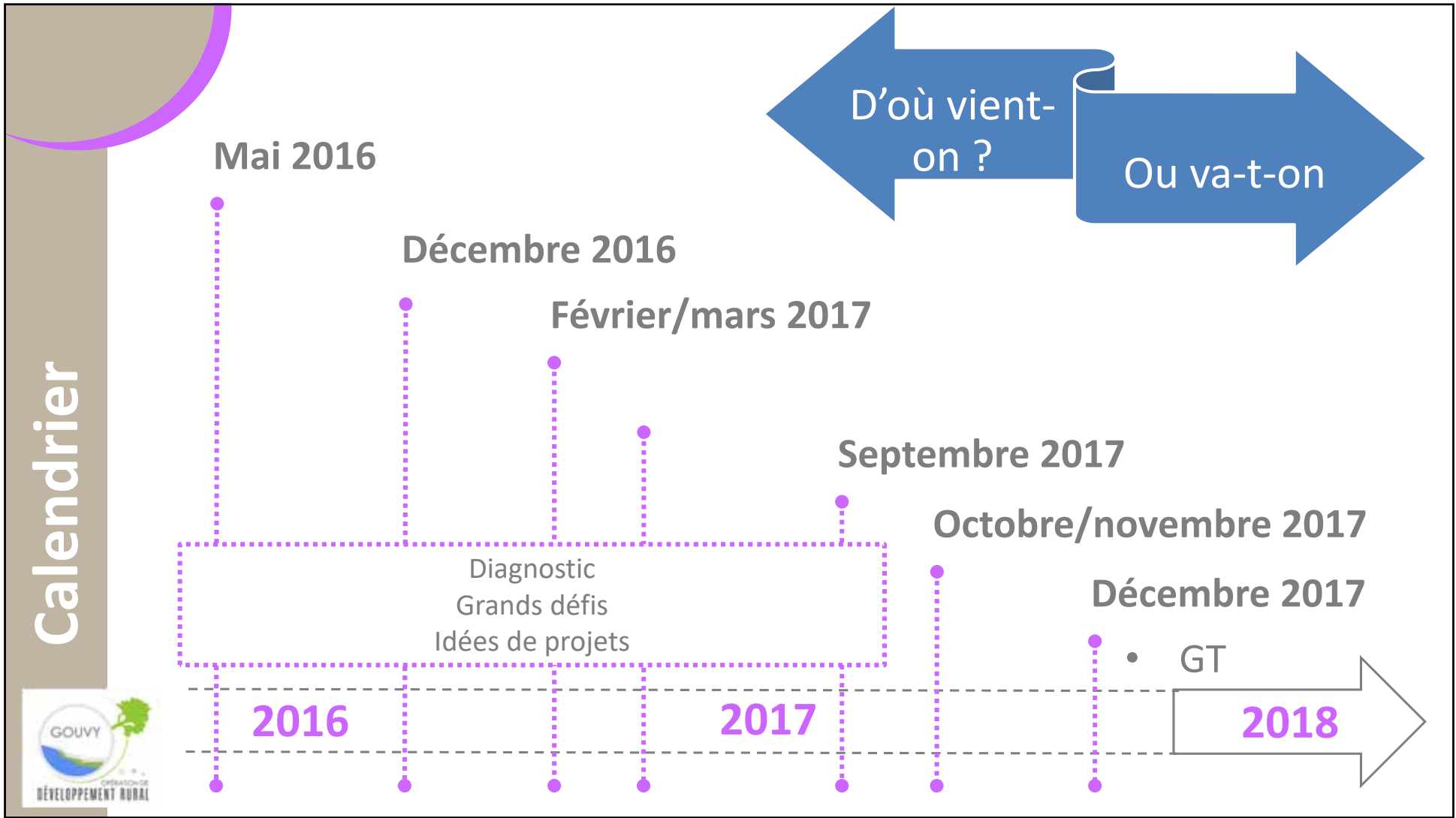












PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ



Valentin Laborey et Cécile Romand

Auteurs de Programme

Calendrier



Présentation de l'auteur de programme

Auteurs de
programme

 **LACASSE-MONFORT sprl**
Bureau d'études

CSDINGENIEURS+

Valentin LABOREY
Cécile ROMAND

LACASSE-MONFORT sprl
Petit Sart 26
B-4990 Lierneux



CSD Ingénieurs Conseils SA
Avenue des Dessus-de-Lives 2
B-5101 Namur



LE PCDR contient 6 parties :

- 1. Une analyse des caractéristiques de la Commune**
- 2. Les résultats de la participation de la population**
- 3. Le diagnostic partagé**
- 4. La stratégie de développement**
- 5. Les projets visant à atteindre les objectifs**
- 6. Le tableau récapitulatif détaillant les différents projets**



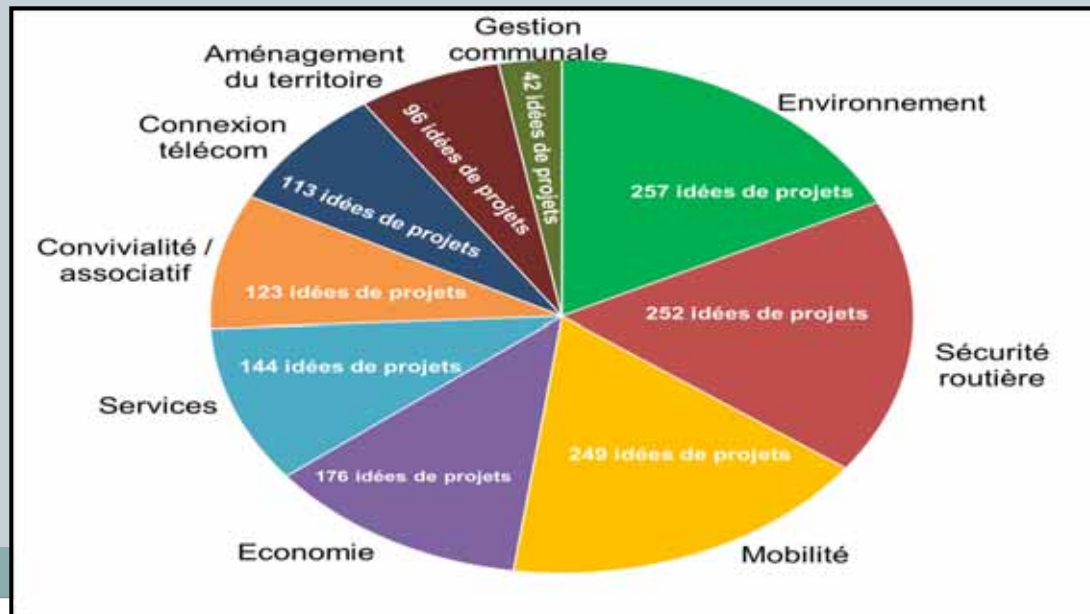
Diagnostic partagé



- Résumé de la 1^{ère} partie présenté lors de la consultation
- Résumé de la consultation
- Diagnostic partagé
 - Réorganisation de la structure du rapport

Structuration des thématiques et des sous-thématiques

DIAGNOSTIC PARTAGE	
Atouts / faiblesses	Opportunités / Menaces
ENVIRONNEMENT	
Propreté - déchets	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Il existe sur la commune une réelle volonté de conserver des villages et des routes propres. Cette 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le développement et la mise en valeur de la sensibilité pour la propreté au sein de la population



Diagnostic partagé



- Résumé de la 1^{ère} partie présenté lors de la consultation
- Résumé de la consultation
- Diagnostic partagé
 - Réorganisation de la structure du rapport
 - Intégration des consultations de la population

DIAGNOSTIC PARTAGE	
Atouts / faiblesses	Opportunités / Menaces
ENVIRONNEMENT	
Propreté - déchets	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Il existe sur la commune une réelle volonté de conserver des villages et des routes propres. Cette sensibilité est relayée par l'opération "Commune et rivières propres" qui bénéficie d'une expérience de près de 20 ans. ■ Pourtant, l'incivilité associée à un entretien difficilement systématisable entraîne un sentiment généralisé d'inachevé au regard des déchets encore trop présents. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le développement et la mise en valeur de la sensibilité pour la propreté au sein de la population pourrait renforcer la lutte contre ces incivilités. ■ Le découragement des volontaires risquerait de mettre un terme aux différentes opérations de nettoyage. ■ La création d'une "commune propre" constituerait une plus-value, non seulement pour les habitants, mais également pour les touristes.
<ul style="list-style-type: none"> ■ De manière globale on observe un perfectionnement du tri des déchets au fil des ans. Ce bon comportement permet à la commune de se situer en dessous des moyennes de l'AIVE (production totale de déchets = 563 Kg/EH à Gouvy). ■ Il existe une bonne communication relayée par différents vecteurs (informations dans le bulletin communal, sensibilisation dans les écoles ...) ■ Si le parc à container constitue un outil précieux dans la gestion des déchets, la population regrette néanmoins l'absence de ramassage des encombrants. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les bons résultats enregistrés par la commune de Gouvy pour le tri de ses déchets constitueraient un encouragement pour la mise en place d'objectifs exemplaires encore plus ambitieux. ■ Une sensibilisation vers un niveau d'exigence encore plus élevé pour le tri permettrait d'optimiser la gestion des déchets.
Gestion et qualité de l'eau communale	
<ul style="list-style-type: none"> ■ La qualité de l'eau et de sa gestion par la commune est unanimement reconnue (2ème point le plus positif 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La dégradation du capital naturel de la commune aurait des conséquences irréversible sur la qualité de

DIAGNOSTIC PARTAGE

Atouts / faiblesses

Opportunités / Menaces

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Paysage

■ Les paysages présentent de nombreux éléments de grande qualité, distincts et variés, reconnus par la population. Cette dernière s'inquiète néanmoins de l'impact des lignes électriques, des éoliennes ou des constructions mal intégrées dans ce patrimoine caractéristique de la commune.

■ La non prise en compte des paysages, ferait perdre une qualité indéniable du territoire.

■ Au Plan de Secteur, on observe 5 Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP), mais ceux-ci sont peu étendus et il n'existe aucun site ADESA.

■ Le non respect des périmètres paysagers dégraderait, en même temps que les paysages, une caractéristique forte et appréciée de la commune.

Diagnostic partagé



- Résumé de la 1^{ère} partie présenté lors de la consultation
- Résumé de la consultation
- Diagnostic partagé
 - Réorganisation de la structure du rapport
 - Intégration des consultations de la population
- Appropriation par la CLDR

SUITES

- 26 octobre: CLDR
- 13 novembre: CLDR
- 27 novembre: GT
- 5 décembre: GT
- 14 décembre: GT
- 8 janvier: GT
- 16 janvier: GT
- 25 janvier: GT
- 8 février: CLDR

Thèmes des groupes de travail



EVALUATION DE LA RÉUNION



Fiche d'évaluation CLDR - réunion du 26 / 10 / 2017

Votre appréciation globale de la réunion (entourez)	Non satisfait	Mitigé	Satisfait
---	---------------	--------	-----------

Ce que j'ai particulièrement apprécié :

.....

Un point d'amélioration :

.....

Commentaires éventuels et suggestions :

.....

.....

Quelques idées : Respect des horaires, local adapté, contenu intéressant, travail personnellement enrichissant, clarté de l'information donnée, méthodologie de travail intéressante, documents présentés ou remis (adaptés et utiles), respect des temps de paroles, conduite des débats, groupe respectueux de chacun, respect du groupe par chacun...

Calendrier



MERCI DE VOTRE ATTENTION

